Renault Store - Cahier des charges techniques

# Les zones d’exposition

# Sommaire

## Prescriptions générales

Prescriptions techniques générales 4

## Généralités

Vue générale 12
Couleurs et matières 13

## Principes techniques

Les zones d'exposition extérieures 15
Marquage d'identication des zones 18
Eclairage des zones d'exposition extérieures 24
La zone Actu 25
Eclairage de la zone Actu 28
Tracés des passages piétons 30

© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# 1
# Prescriptions techniques

# Prescriptions techniques générales

## 1.1 Préambule

RENAULT attend de tous les intervenants sur le programme « Renault Store » une obligation de résultats conforme aux exigences du Cahier des Charges Techniques. Les règles et les spécificités générales reprises ci-dessous sont à considérer comme le minimum à observer, à mettre en œuvre pour obtenir le résultat escompté.

## 1.2. La sécurite des personnes et des biens

Le fournisseur devra faire la preuve qu'il a analysé les risques liés à ses prestations, que son personnel et les sous-traitants éventuels ont suivi une formation suffisante. Le strict respect de la législation en matière de sécurité et de protection des travailleurs est exigé.

## 1.3. Le respect de l'environnement

Les matériaux et les moyens de mise en œuvre, permettant de réduire les nuisances environnementales, seront privilégiés (matériaux recyclables, technologies permettant des économies d'énergie, toxicité des matériaux et des produits utilisés, …).

Le fournisseur devra faire la preuve qu'il dispose des différentes autorisations administratives (permis d'exploiter, permis d'environnement) nécessaires à la fabrication des différents matériels et qu'il respecte les conditions d'exploiter imposées par la législation en vigueur ou par les conditions spécifiques d'exploitation des pays concernés.

Une approche globale telle que la norme ISO 14001 est recommandée.

## 1.4. La qualité

Le fournisseur devra faire la preuve qu'il travaille selon des normes d'assurance qualité ISO 9000, la certification formelle étant, quant à elle, particulièrement recommandée. L'enseigniste joindra à son offre un Plan Qualité spécifique pour assurer RENAULT de sa capacité à fournir les produits finis et les pièces détachées conformes aux exigences contractuelles, dans les délais impartis. Il demandera à ses sous-traitants fabricants d'agir également de la sorte.

Les procédures appliquées doivent permettre :

- De s'assurer, que les pièces et produits achetés, fabriqués et fournis ne seront ni utilisés, ni livrés avant qu'ils soient contrôlés et reconnus conformes.
- Des procédures devront être prévues pour la recherche des causes des non-conformités et permettre d'apporter des solutions durables et généralisables pour y remédier et en éviter le renouvellement.

  Ces opérations seront consignées sur des documents appropriés et avoir l'agrément de RENAULT avant d'être généralisées.
- De suivre, au moyen d'indicateurs (incidents, réclamations, … ), de contrôle, d'Audit, l'évolution de la qualité des produits et des services de dépose et pose.

  Ce suivi devra déboucher sur des actions préventives ou correctives ; elles devront avoir l'agrément de RENAULT avant d'être appliquées.

© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Prescriptions techniques générales

## 1.5. Le respect des messages et des couleurs

Les visuels devront être conformes aux images formelles de ce document.

Toutes les teintes sont en finition satiné 40 % sauf indication précise contraire. Le respect des couleurs devra faire l'objet d'une attention particulière.

Le respect de tolérances sur le L.a.b. est demandé.

## 2.1. Normes techniques générales

Le référentiel de conception et de réalisation à suivre sera, à minima, celui imposé par les normes Eurocode.

La réglementation relative aux dimensionnements des structures en vigueur dans chacun des pays devra être respectée en tenant compte des conditions climatiques.

Les obligations de résultats suivantes sont exigées :

- Sous l'effet de leur poids propre, les matériels doivent apparaître parfaitement horizontaux et  verticaux.
- Le parallélisme entre les éléments séparés doit être respecté.
- Sous l'effet d'un vent normal (Cf. NV65 et NF EN1991-1-4 (Eurocode 1)), la flèche admissible entre la fixation et le point le plus éloigné de la fixation (cote « d »), n'excèdera pas d/100.

2.1.1. CONDITIONS CLIMATIQUES

Les charges de vent à prendre en compte pour le dimensionnement des structures est celui des règles Eurocode 1 (EN 1991-1-3): zones 4 (28 m/s), rugosité IIIb, coefficient de force égal à 1,80. Toute structure située dans une zone géographique défavorable vis-à-vis de ce cas de charge devra faire l'objet d'un dimensionnement particulier afin de respecter les normes en vigueur.

2.1.2. REGLES DE CONSTRUCTION

2.1.2.1 Charpente en alliages d'aluminium :

Règles de conception et de calcul des charpentes en alliages d'aluminium - DTU dernière édition (actuellement juillet 1976).

Norme applicable pour la réalisation des structures : NF EN 1090-2 et Eurocode 9.

2.1.2.2 Construction en acier

Règles de calcul des constructions en acier CM 66 » - dernière édition.

Norme applicable pour la réalisation des structures : EN 1093 et Eurocode 3.

2.1.2.3 Massifs

Les massifs seront du type « poids » avec ferraillage minimum.

Le béton à mettre en œuvre devra être un CPA dosé à 400 kg/m3 (s' 28=300 bars - s28=25 bars).

© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Prescriptions techniques générales

2.1.2.4 Calculs des éléments plastiques

Adapter les règles du CM 66 en utilisant un coefficient de sécurité de 2 sur les contraintes.

2.1.3. MATERIAUX

2.1.3.1 Généralités

Les matériaux utilisés seront tous de premier choix et conviendront à l'usage pour lequel ils ont été prévus, ils seront mis en œuvre en tenant compte des règles de l'art inhérentes à la profession et dans le respect des normes et règlements en vigueur en France et dans les Pays auxquels ils sont destinés.

Les matériaux mis en œuvre ne présenteront aucun défaut susceptible de compromettre la durabilité des ouvrages.  Les matériels devront être d'un nettoyage, d'une maintenance et d'un entretien aisés.

Les matériaux seront capables de résister aux conditions climatiques sévères telles que la pluie, la neige, la grêle, la condensation, la poussière, et le brouillard salin.

Le fonctionnement devra être assuré entre - 20 et + 80 ° C.

2.1.3.2 Aciers

Les aciers seront soit « finis à chaud » selon NF EN 10210 ou « finis à froid » selon NF EN 10219-1 et 2. La qualité des aciers sera mentionnée sur les plans d'exécution et il va sans dire qu'il sera tenu compte des propriétés mécaniques des différents types d'aciers pour les calculs de stabilité.

Tous les éléments seront façonnés sous abri couvert.

Après usinage, soudures, percements, entailles,…. Les éléments seront préparés avant le traitement anticorrosion : brossage des soudures, ébavurage soigné, nettoyage, grenaillage et sablage.

Le traitement anticorrosion sera réalisé par galvanisation à chaud minimum 80 µm devra assurer une protection sans défaillance pendant la durée minimale de la garantie décennale.

Aucun usinage ne pourra être réalisé après traitement anticorrosion des pièces.

Toute la visserie et la quincaillerie (y compris les charnières) seront en acier inox 18/10 (NFE 25.033).

2.1.3.3. Aluminium

La norme de référence est la NF EN 573-1. Les pièces participant à une structure portante seront choisies dans la série « 6000 ». Pour les pièces n'entrant pas dans une structure portante, la série « 1000 » est tolérée.

Les alliages sont soudables.

Les pièces seront soigneusement ébavurées et les soudures seront brossées avant protection éventuelle.

Les parties visibles des matériels seront traitées par l'application d'une peinture suivant une procédure de type « Qualicoat ».

© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Prescriptions techniques générales

2.1.3.4. PMMA

Le PMMA répondra au minimum aux caractéristiques suivantes :

| | Pièces planes avec usinage PMMA « coulé » | Pièces planes sans usinage PMMA « extrudé » |
|---|---|---|
| • Couleur blanc opale (valeurs pour une éprouvette de 3mm d'épaisseur) | | |
| • Résistance à la traction > | 75 MPa | 70 MPa |
| • Résistance à la flexion > | 130 MPa | 120 MPa |
| • Module de flexion > | 3250 MPa | 3000 MPa |
| • Résistance au choc CHARPY lisse > | 12 MPa | 10 MPa |
| • Dilatation < | 1 mm / 1 m / 10°C | 1 mm / 1 m / 10°C |
| • Transmission lumineuse > | 50 % | 33 % |

Les faces thermoformées le seront en PMMA extrudé de couleur blanc diffusant en respectant les paramètres de chauffage des plaques du fabricant.

Lorsque des pièces en PMMA ont une hauteur supérieure à 100 cm, elles devront être suspendues en partie haute par un tasseau en PMMA collé.

L'épaisseur des plaques sera calculée en respectant les normes de résistance à la traction exposées ci-dessus.

2.1.3.5. Polycarbonate

Le polycarbonate répondra au minimum aux caractéristiques suivantes :

- Aspect incolore
- Densité 1.2 g/cm3
- Résistance à la traction : 60 Mpa
- Dilatation 0.7 mm / 1m / 10°C
- Transmission lumineuse 90%

2.1.3.6. Mousse expansée

Les caractéristiques suivantes devront être respectées :

- Matière PVC blanc 9010
- Densité > 50 g/cm3
- Stabilisé aux UV : 14 MPa
- Dureté shore D > 75
- Dilatation < 1 mm / 1 m / 10°C

2.1.3.7. Peinture

Les pièces peintes doivent présenter un aspect régulier sur toute leur surface.

Des défauts comme pores, fissures, grains de poussières, coulures de peinture ou ondulations ne sont pas tolérées.

© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Prescriptions techniques générales

Les échantillons de pièces brutes peintes seront testés et acceptés par RENAULT, après avoir subit les tests suivants auprès d'un organisme certifié :

- Couleur

  après un test LAB avec colorimètre MINOLTA 508 D avec illuminant D65 et observateur à 10° et composante spéculaire inclus (les tolérances dans l'espace CIELAB sont L +/- 1, a +/-1,5, b +/- 1,5).
- Brillance à 40 ° : après un test suivant la norme NF T 30064.
- Brillance à 60 ° : après un test suivant la norme NF T 30064
- Adhérence : tenue au quadrillage.

  Classification 1, selon P UW 150 1. Norme NF T 30038
- Solidité de la teinte :

  QUV suivant NF T 30036 après 200 heures d'exposition.

Des échantillons de chacun des éléments seront fournis, sur demande, à RENAULT pour contrôle.

2.1.4. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Les ensembles disposants d'équipements électriques devront être conformes aux « exigences essentielles » en matière de sécurité de l'union européenne. Dans ce cadre, le fournisseur fera établir un certificat (par type d'équipement) qui devra mentionner sans ambiguïté la conformité des ensembles et donc des composants :

- aux exigences en matière de sécurité, de protection des utilisateurs et de toutes autres personnes (directive 73/23/CEE sans seuil inférieur de tension)
- aux exigences en matière de compatibilité électromagnétique (directive 89/336/CEE).

La plaque signalétique de chaque matériel devra mentionner le marquage CE indiquant la conformité à ces exigences.

La réglementation relative aux enseignes en basse tension en vigueur dans chacun des pays devra être respectée.

En outre les prescriptions suivantes seront respectées :

Les équipements électriques seront en conformité avec les normes en vigueur des séries NFC 15-100, NFC 20-010 et NFC 20-030, NFC 71, NFC 32 pour la France et la norme internationale IEC 60364.

Ceci concerne notamment :

- Les installations électriques de première catégorie et les installations d'enseignes lumineuses de basse tension.
- Le comportement au feu des matériels électriques et le degré de protection procuré par les enveloppes,
- Les câbles de basse tension souples et rigides.

En outre, les équipements seront conformes aux réglementations de déparasitage en zone d'habitation et seront donc livrés déparasités.

© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Prescriptions techniques générales

2.1.4.1 Protection IP

Le degré de protection de l'ensemble du matériel électrique sera au minimum IP 44-D.

2.1.4.2 Protection contre les chocs électriques

L'ensemble du matériel sera de « classe 1 ».

2.1.4.3 Fixations

Les convertisseurs seront placés dans des zones non soumises à la stagnation d'eau.

Les câbles et les gaines seront fixés aux structures tous les 50 cm.

2.1.4.4 Passages de câbles

Chaque passage de câble ou de gaine au travers d'une partie métallique sera assuré par un presse-étoupe.

Boîtes de raccordement.

Une boîte de raccordement étanche IP44 en plastique sera prévue à l'entrée de chaque ensemble. Cette boîte sera équipée d'une broche de raccordement 5 entrées pouvant recevoir du 4 mm.

Toutes les boîtes de raccordement auront un repérage P1+P2+P3+T+N.

2.1.4.5 LED

Les LED blanches utilisées auront les caractéristiques suivantes :

- Durée de vie : 50.000 heures pour une perte de flux initial de 50 % à l'issue de la période
- Garantie 5 ans pour un fonctionnement de 10 heures/jour avec une perte de flux maximale de 20 %
- La température de fonctionnement des LED : - 20° C et +50 °C.
- Indice de protection minimale : IP 67
- Les LED employées devront être conformes aux normes internationales IEC 62504 TS Ed. 1, IEC 61231, IEC 62560 Ed 1, IEC 62031 LED module safety, IEC 61347-2-13 LED control gear.

2.1.4.6 Convertisseurs

Les convertisseurs d'alimentation des LED auront les caractéristiques suivantes :

- Large plage de tension d'alimentation (100 à 300 volts)
- Protection réversible contre l'élévation de la température et la surcharge
- Protection contre les court-circuits avec redémarrage automatique
- Indice de protection minimale : IP 67
- Fonctionnement conforme à : EN 55015, EN 61000-3-2, EN 61547, EN 61558-2-17

© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Prescriptions techniques générales

2.1.5. VISSERIE ET QUINCAILLERIE

Toute la visserie et quincaillerie utilisée sont en acier inoxydable (non aimantable).

Les rivets « pop » en aluminium sont acceptés dans la mesure où les tiges aciers sont systématiquement retirées.

Pour le soudage, les fils et électrodes sont conformes à la NF 81.830.

2.1.6. ANCRAGES ET FIXATIONS

Les plinthes de tous les équipements doivent être parfaitement démontables sans avoir à enlever un autre élément de l'ensemble. Les plinthes doivent cacher les platines ou les fixations. Les platines doivent être facilement accessibles lorsque les plinthes sont enlevées.

Pour chacun des ensembles nécessitant un massif de fondation ou une fixation sur une structure tierce, l'enseigniste fournira les éléments de nécessaire ainsi que les conditions de calcul de ceux-ci (conditions de vent et méthodes de calcul).

2.1.7. PLAQUE D'IDENTIFICATION

Chaque produit fini fera l'objet d'un marquage par plaque d'identification métallique sur sa structure et comportera au minimum les indications suivantes :

- Nom de l'enseigniste
- Code du produit et le lot
- Le mois et l'année de fabrication
- Le marquage CE s'il est lumineux.

2.1.8. STOCKAGE

Les produits finis seront stockés dans un local sec et ventilé. Les accès aux contrôleurs RENAULT seront possibles à chaque instant.

## 2.2. Garanties

Les fournisseurs s'engagent à garantir leurs produits selon les conditions ci-dessous :

- Garantie de 2 ans sur l'installation contre défaut et malfaçon,
- Garantie de 5 ans sur le matériel électrique dont LED et convertisseurs,
- Garantie de 5 ans sur les adhésifs,
- Garantie de 5 ans sur les impressions numériques (traitement anti UV),
- Garantie de 5 ans sur les tôles laquées en atelier,
- Garantie de 5 ans sur les losanges chromés,
- Garantie de 10 ans sur les tôles et profilés prélaqués par aluminier,
- Garantie de 10 ans sur les structures internes,
- Garantie de 10 ans sur les faces acryliques PMMA.

© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# 2
# Généralités

# Vue générale

## Description

Les marquages au sol identifient et délimitent les zones d'exposition extérieures :

- zone actu,
- zone d'essai,
- zone Renault Sport,
- zone Renault ZE,
- zone Renault Pro+.

Ils sont complétés par les mâts d'aire, un éclairage adapté et un panneau publicitaire propre à la zone Actu.

© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Couleurs et matières

**Blanc RAL 9003 mat**

- Peinture époxy en finition mate ou satinée

**Gris foncé éq. RAL 7021**

- Aluminium ou acier prélaqué en finition satinée à 40% de brillance

**Gris anthracite RAL 7016**

- Peinture époxy en finition mate ou satinée

Il est préconisé d'utiliser une peinture époxy antidérapante bi-composante pour les marquages de largeur supérieure à 100 mm.

© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# 3
# Principes techniques

# Les zones d'exposition extérieures

## Description

Ces prescriptions concernent les zones Essai, Renault Pro+, Renault ZE et Renault Sport.

Trois critères sont à prendre en compte lors de l'implantation des zones d'exposition :

- le nombre de véhicules exposés,
- la possibilité de juxtaposer ces zones ou la nécessité de les séparer,
- la visibilité depuis l'axe routier ou depuis le showroom en fonction de l'implantation des sites.

## Légende

1. Cas des aires d'exposition juxtaposées avec forte visibilité depuis l'axe routier : les véhicules sont orientés vers la route.
2. Cas des aires d'exposition juxtaposées avec forte visibilité depuis le showroom : les véhicules sont orientés vers le showroom.
3. Cas des aires d'exposition séparées (orientation route ou showroom possible).

1

Côté route

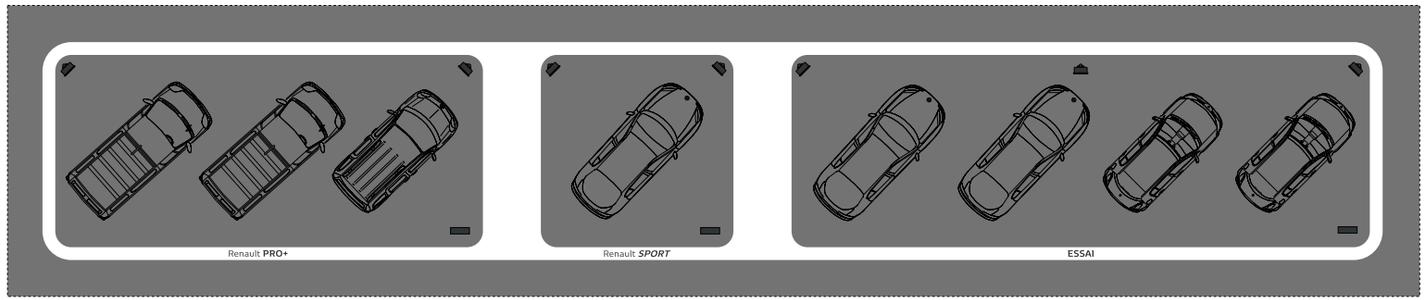


Côté showroom

Côté route

2

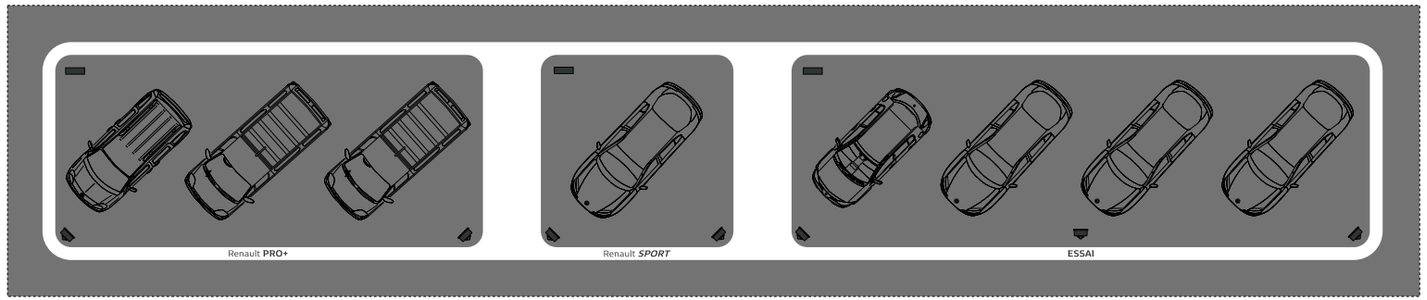


Côté showroom

3

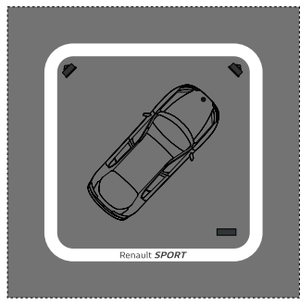


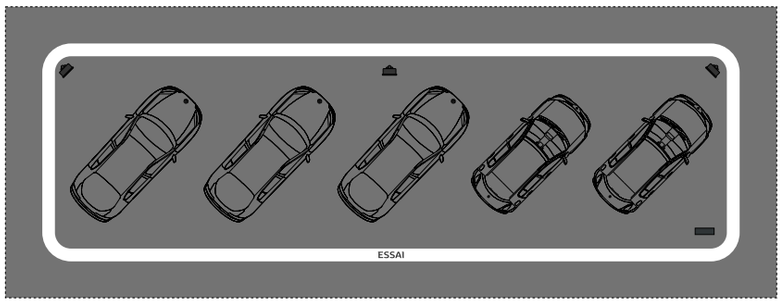


© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Description

## Légende

1. Surface en enrobé ou en ciment
2. Marquage d'identification gris foncé RAL 7021 epoxy
3. Mâts d'aire
4. Bande blanche RAL 9003 mat epoxy
5. Projecteur sur mât
6. Intérieur de la zone en enrobé ou en ciment (ou peinte en gris RAL 7016 epoxy si nécessaire)

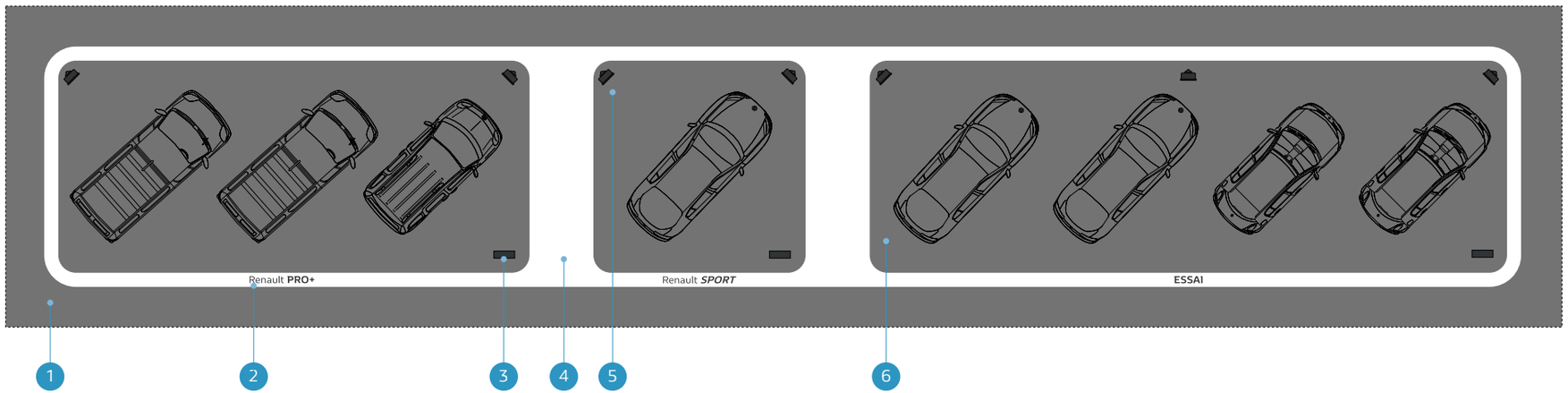


© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Les mâts d'aire

## Description

Les mâts d'aire de la zone d'essai ont un fond blanc tandis que ceux des zones des "sub brands" ont un fond gris foncé.

## Légende

1. Mât d'aire de la zone d'Essai
2. Mât d'aire de la zone Renault Pro+
3. Mât d'aire de la zone Renault ZE
4. Mât d'aire de la zone Renault Sport

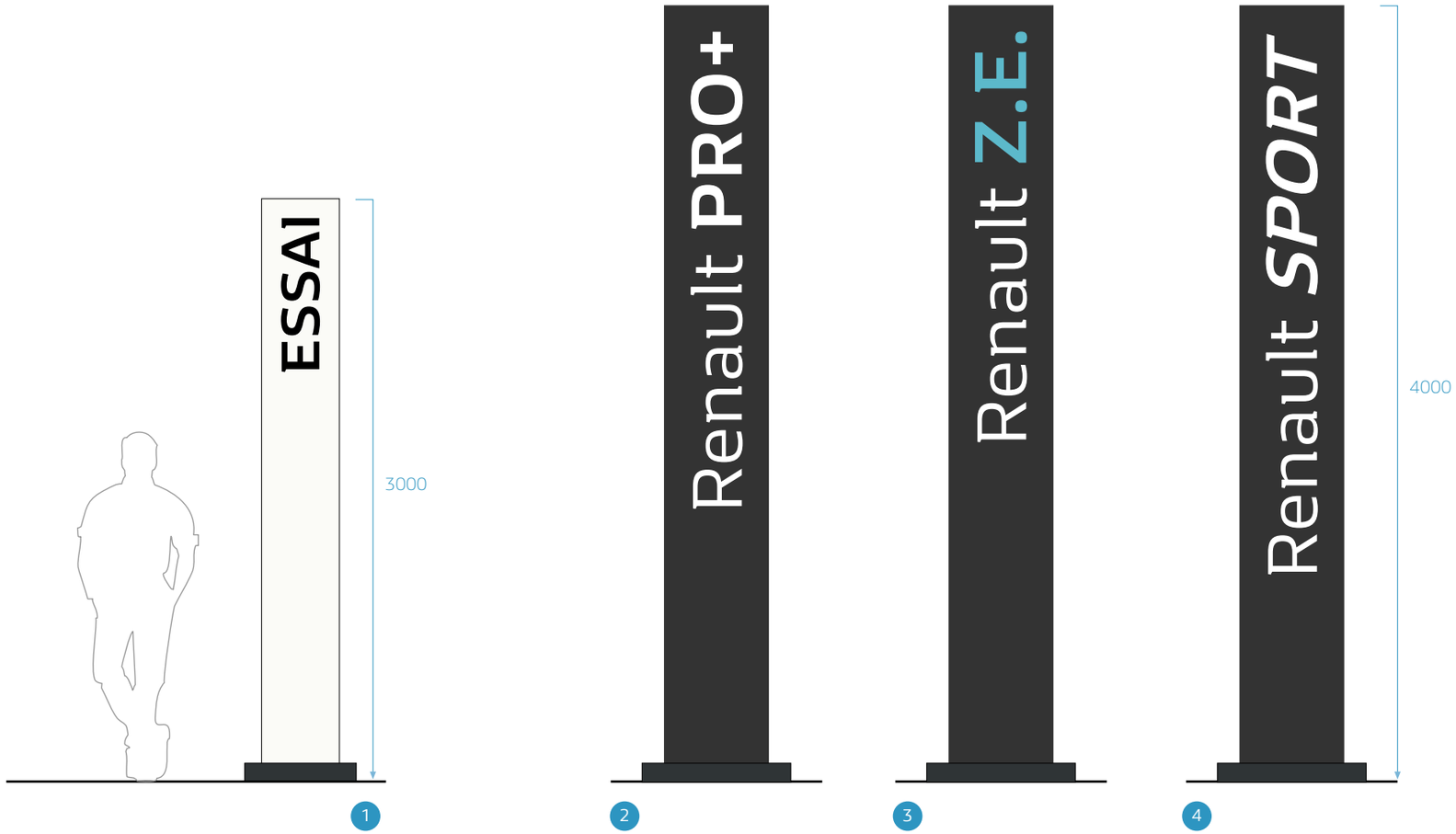


Les mâts d'aire sont décrits dans un cahier des charges spécifique disponible sur le site Brand Stores.

© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Marquages d'identification des zones

## Descriptif

L'identification des zones se fait par l'apposition des signatures utilisées sur les mâts d'aire.

Ces signatures sont centrée dans les bandes blanches de chacune des zones qu'elles identifient.

## Légende

1. Bande blanche RAL 9003 mat epoxy
2. Marquage d'identification gris foncé RAL 7021 epoxy (y compris mot "Z.E.")

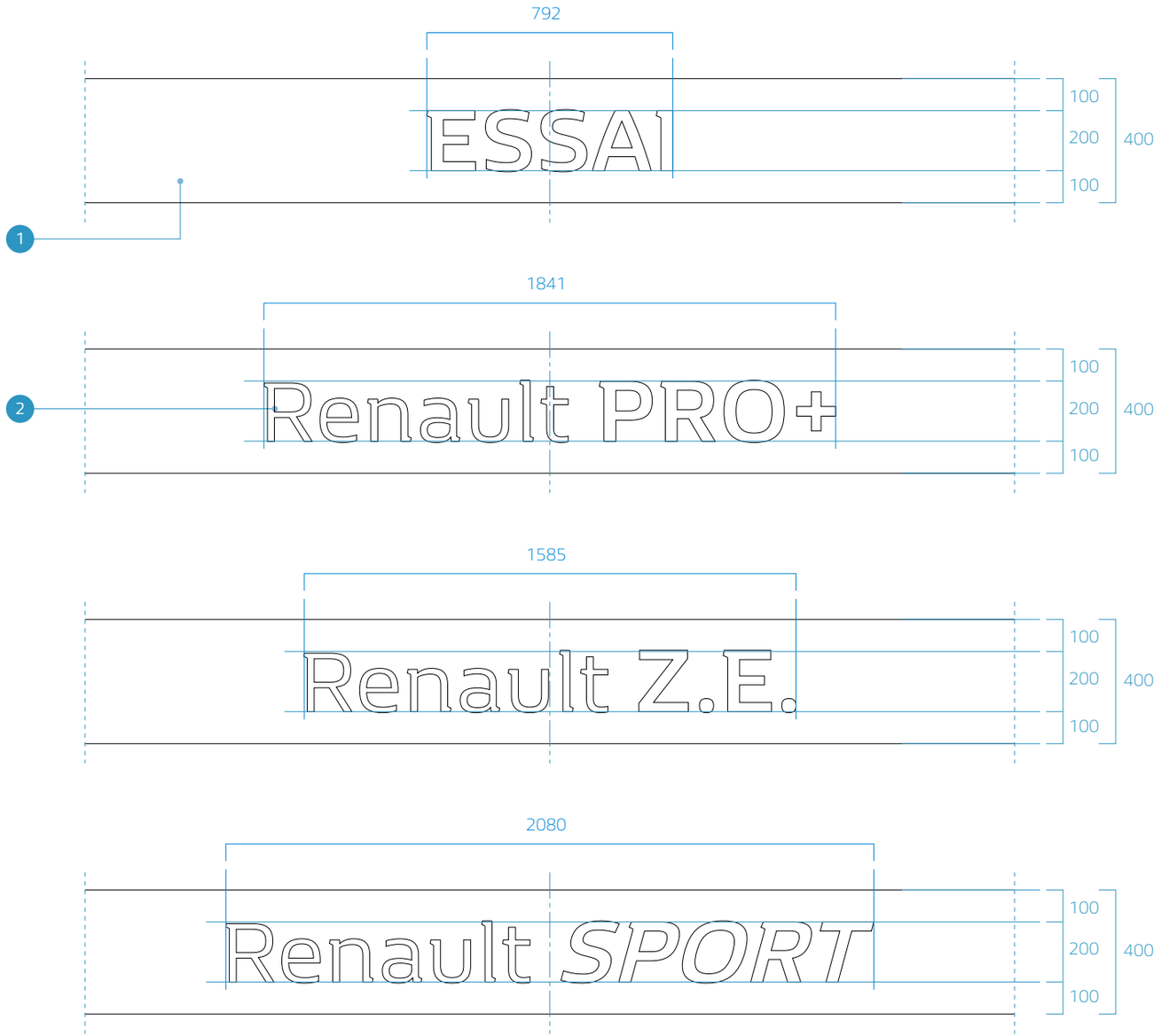


© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Tracés d'une zone à 1 véhicule (hors zone Actu)

### Principes

- Le mât d'aire est implanté côté showroom. Sa face lumineuse est toujours tournée vers l'axe routier.
- La mise en lumière des zones est homogène, Elle est réalisée avec 2 projecteurs orientés vers le véhicule.

### Légende

1. Projecteur sur mat
2. Marquage au sol blanc RAL 9003 mat epoxy
3. Marquage d'identification avec lettres gris foncé RAL 7016 epoxy
4. Mât d'aire

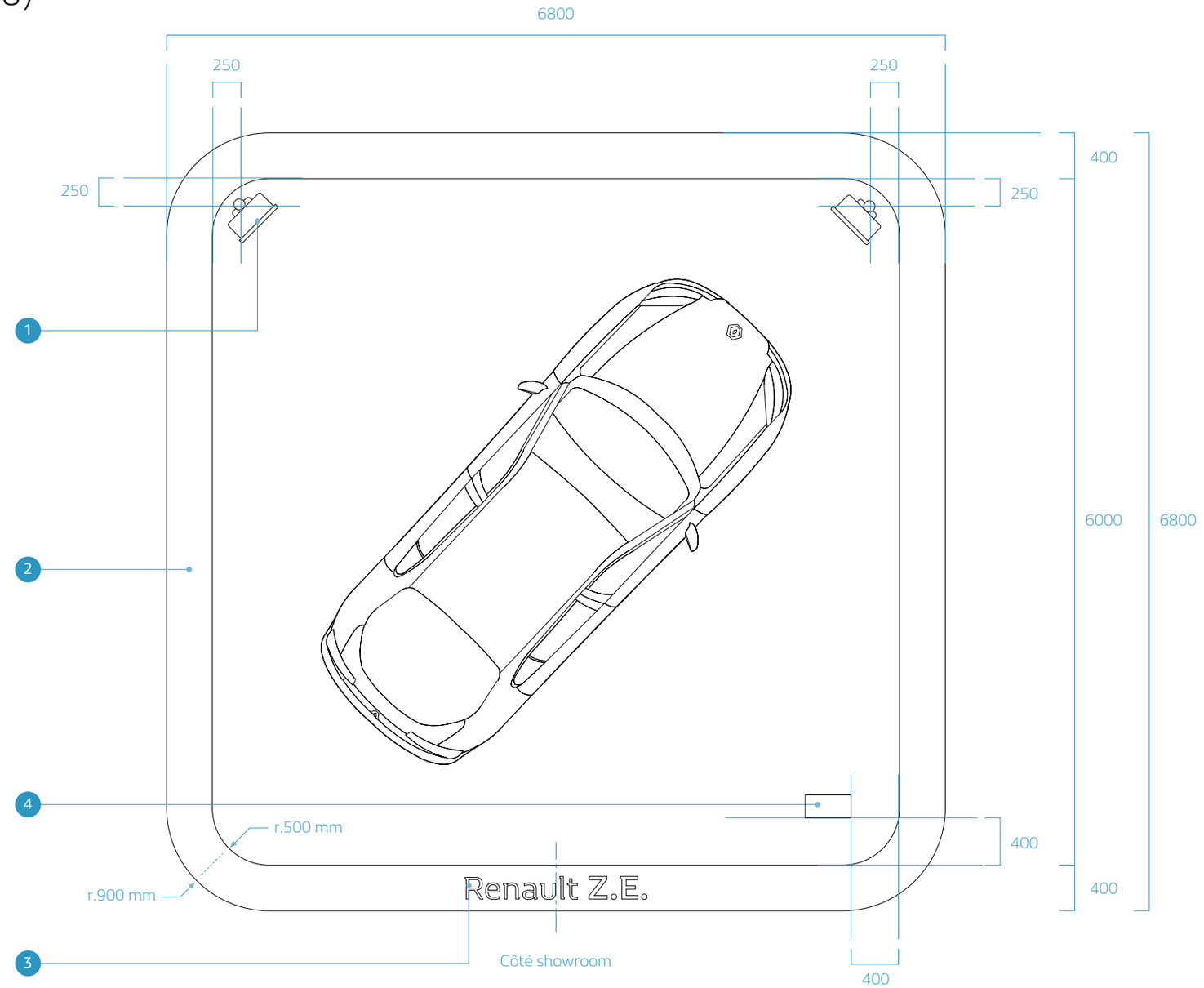


© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Tracés d'une zone à 2 véhicules

### Principes

- Le mât d'aire est implanté côté showroom. Sa face lumineuse est toujours tournée vers l'axe routier.
- La mise en lumière des zones est homogène, Elle est réalisée avec 2 projecteurs orientés vers les véhicules.

### Légende

1. Projecteur sur mat
2. Marquage au sol blanc RAL 9003 mat epoxy
3. Marquage d'identification avec lettres gris foncé RAL 7016 epoxy
4. Mât d'aire

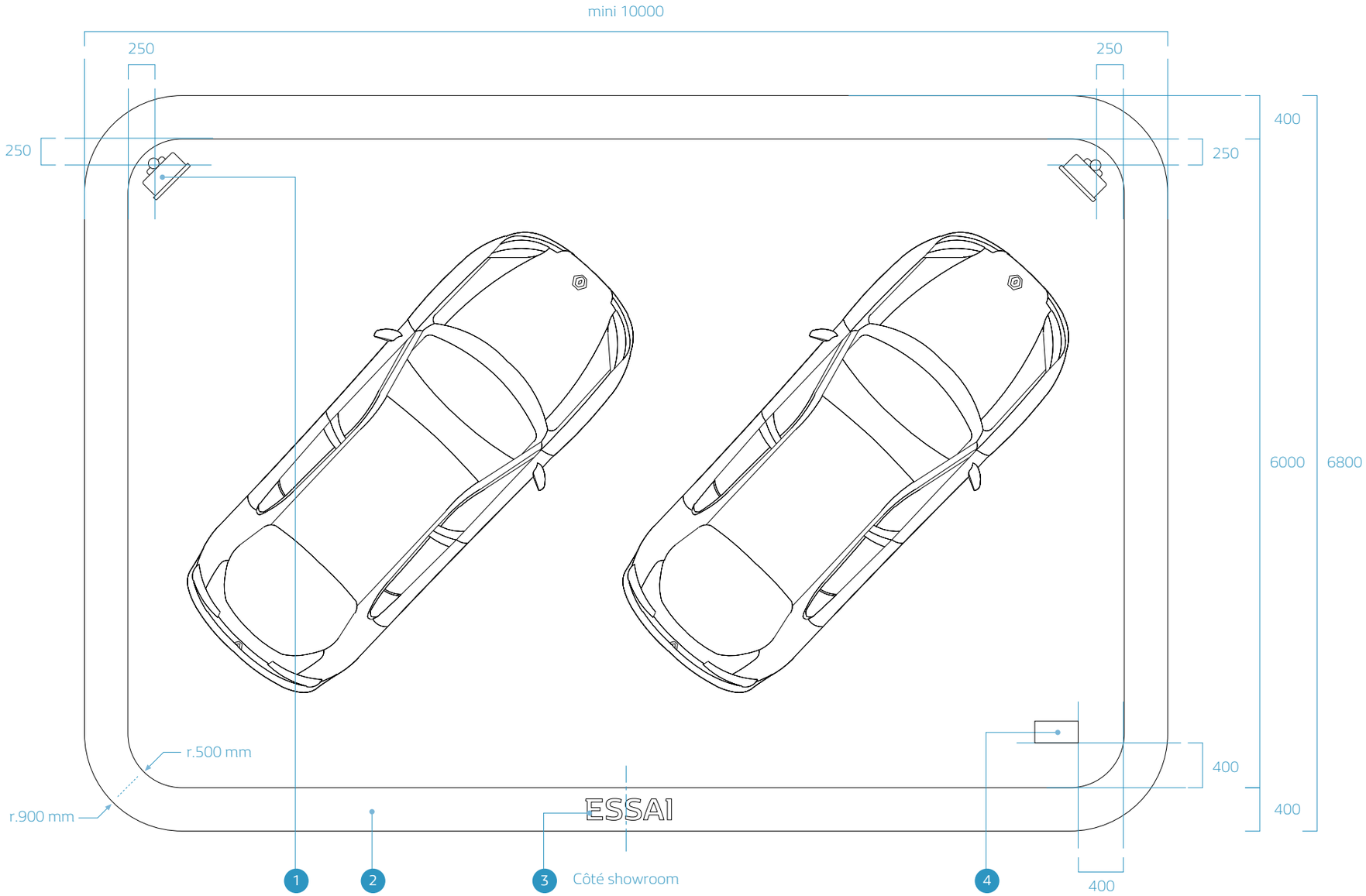


© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Tracés d'une zone à 3 véhicules et +

## Principes

Les principes d'implantation sont identiques :

- Les véhicules sont répartis uniformément sur la zone, garés en épis.
- La mise en lumière homogéne entre les bords de zones est réalisée par un projecteur implanté à l'axe de la zone,
- Le mât d'aire est implanté côté showroom. Sa face lumineuse est toujours tournée vers l'axe routier.
- Le marquage d'identification est centré par rapport à la zone, toujours positionné côté showroom.

## Légende

1. Zone d'exposition à 3 véhicules d'une longueur minimale de 14000 mm
2. Zone d'exposition à 4 véhicules d'une longueur minimale de 18000 mm
3. Zone d'exposition à 5 véhicules d'une longueur minimale de 22000 mm

mini 14000

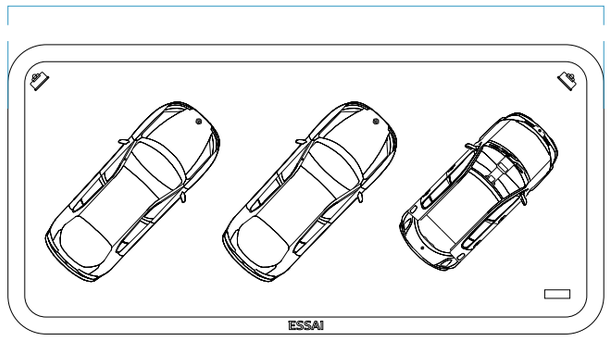


1

mini 18000

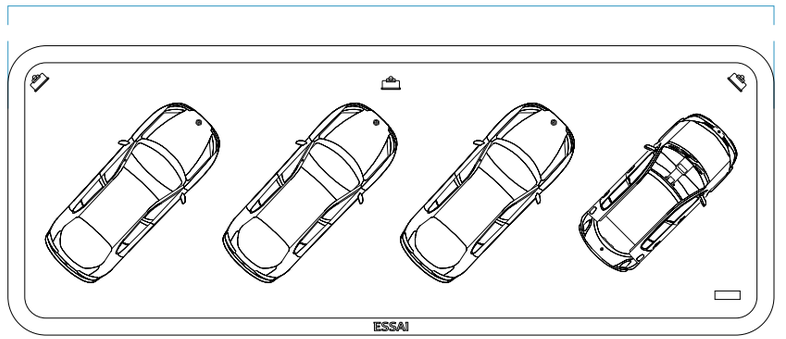


2

mini 22000

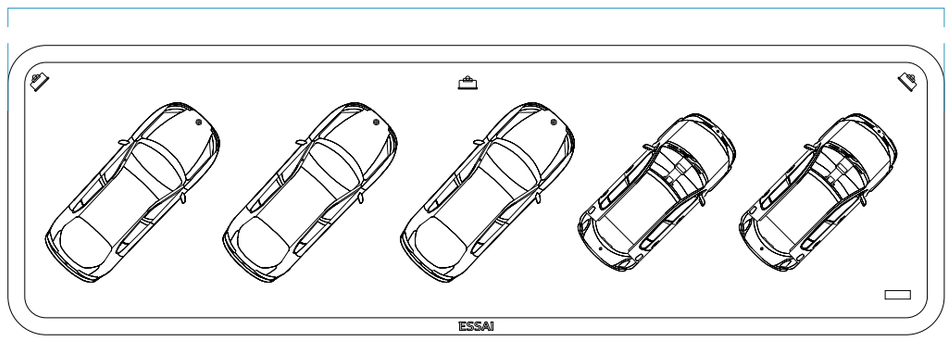


3

© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Juxtaposition des zones

## Principes

Les zones juxtaposées sont séparées par une bande blanche de 1800 mm de largeur qui permet une bonne lecture des différentes zones et empêche tout autre véhicule de se garer.

## Légende

1. Marquage au sol blanc RAL 9003 mat epoxy
2. Intérieur de la zone en enrobé ou en ciment (ou peinte en gris RAL 7016 epoxy si nécessaire)

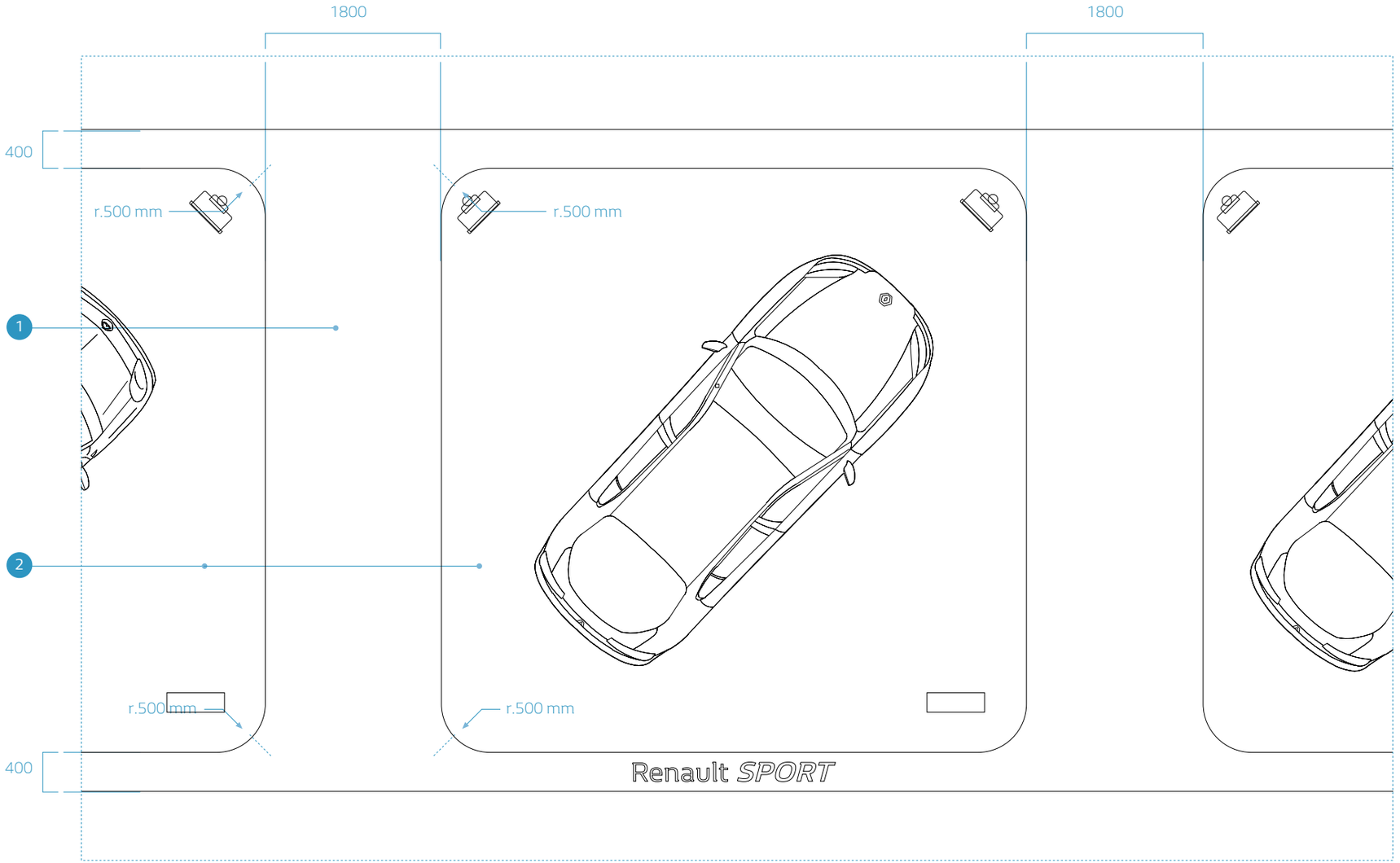


© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Contraste des marquages des zones d'exposition

## Principe

Le marquage des zones d'exposition se fait généralement sur un enrobé.

Lorsque le contraste entre la couleur de l'enrobé et le marquage sera trop faible (< à 40 % environ), il sera nécessaire de peindre l'intérieur de la zone avec une peinture epoxy gris anthracite RAL 7016.

## Légende

1. Contraste suffisant entre l'enrobé et le marquage
2. Contraste insuffisant entre l'enrobé et le marquage, l'intérieur de la zone est peint en gris anthracite RAL 7016

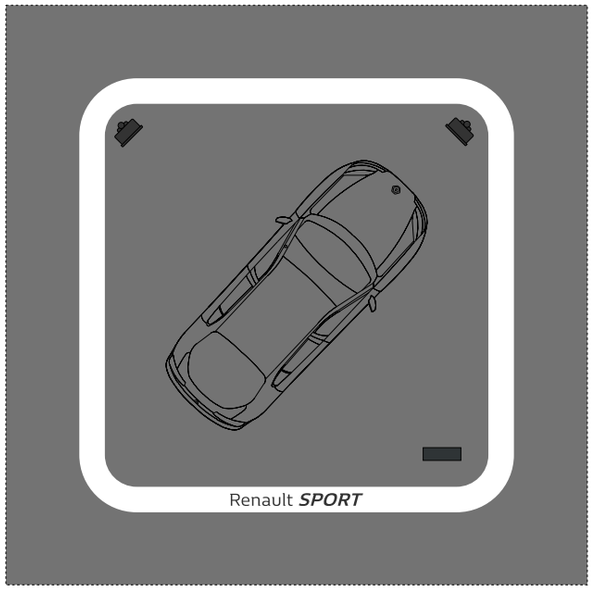


1

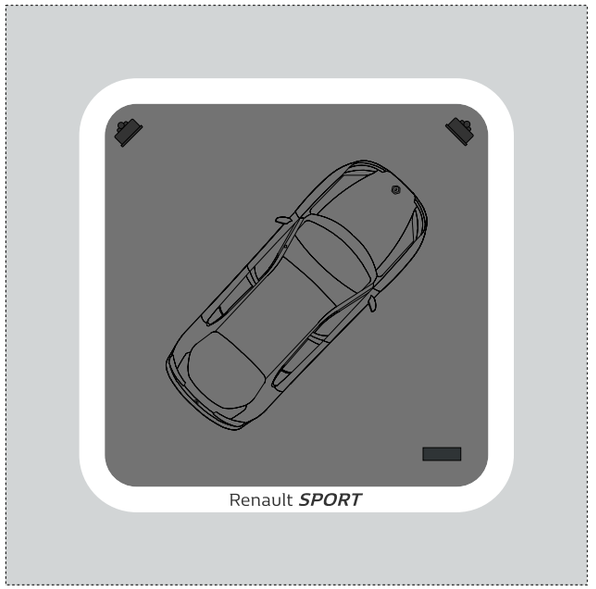


2

© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Eclairage des zones d'exposition extérieures

## Principe

- Les zones d'exposition sont éclairées par des projecteurs LED montés sur des mâts de 3 m de hauteur, orientés vers les véhicules exposés.

## Caractéristiques

Largeur de faisceau : > 50 °

Température de couleur : 4000 K

Indice de rendu des couleurs : Ra > 80

Flux lumineux du module : > 5500 lm

Flux lumineux du luminaire : > 4000 lm

Rendement lum. du luminaire : >70 lm / W

Indice de protection : > IP 65

Consommation : 50 w par projecteur

Finition : Gris foncé anthracite RAL 7021

Garantie de l'ensemble des pièces de 5 ans

Diminution du flux de 50% au bout de 50.000 h de fonctionnement.

Durée de vie minimale garantie : 50.000 heures.

Alimentation : 220 volts

Exemple : BEGA ref. 77652

Exemple : YAKI LARVIK 60°

Les éléments présentés ci-contre sont cités à titre indicatif. Des variantes pourront être proposées et soumis à l'approbation de Brand Stores.

Exemple : mât conique BEGA ref. 70911

Exemple : mât acier d.100 mm

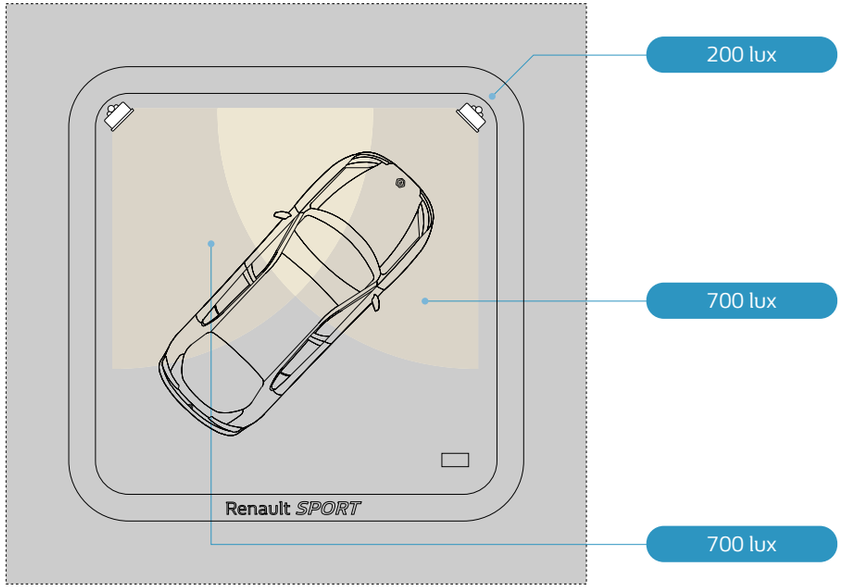


Niveaux d'illuminance

© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# La zone Actu

## Description

La zone Actu permet de présenter le véhicule faisant l'actualité de la marque. Elle comprend :

- Un marquage au sol, visant à délimiter l'espace,
- 3 projecteurs mettant en valeur le véhicule exposé en vision nocturne,
- Un panneau publicitaire reprenant l'affiche de la campagne du véhicule exposé.

La zone Actu a un format de 6800 x 6800 mm

## Légende

1. Projecteur sur mat
2. Marquage au sol blanc RAL 9003 epoxy
3. Support publicitaire

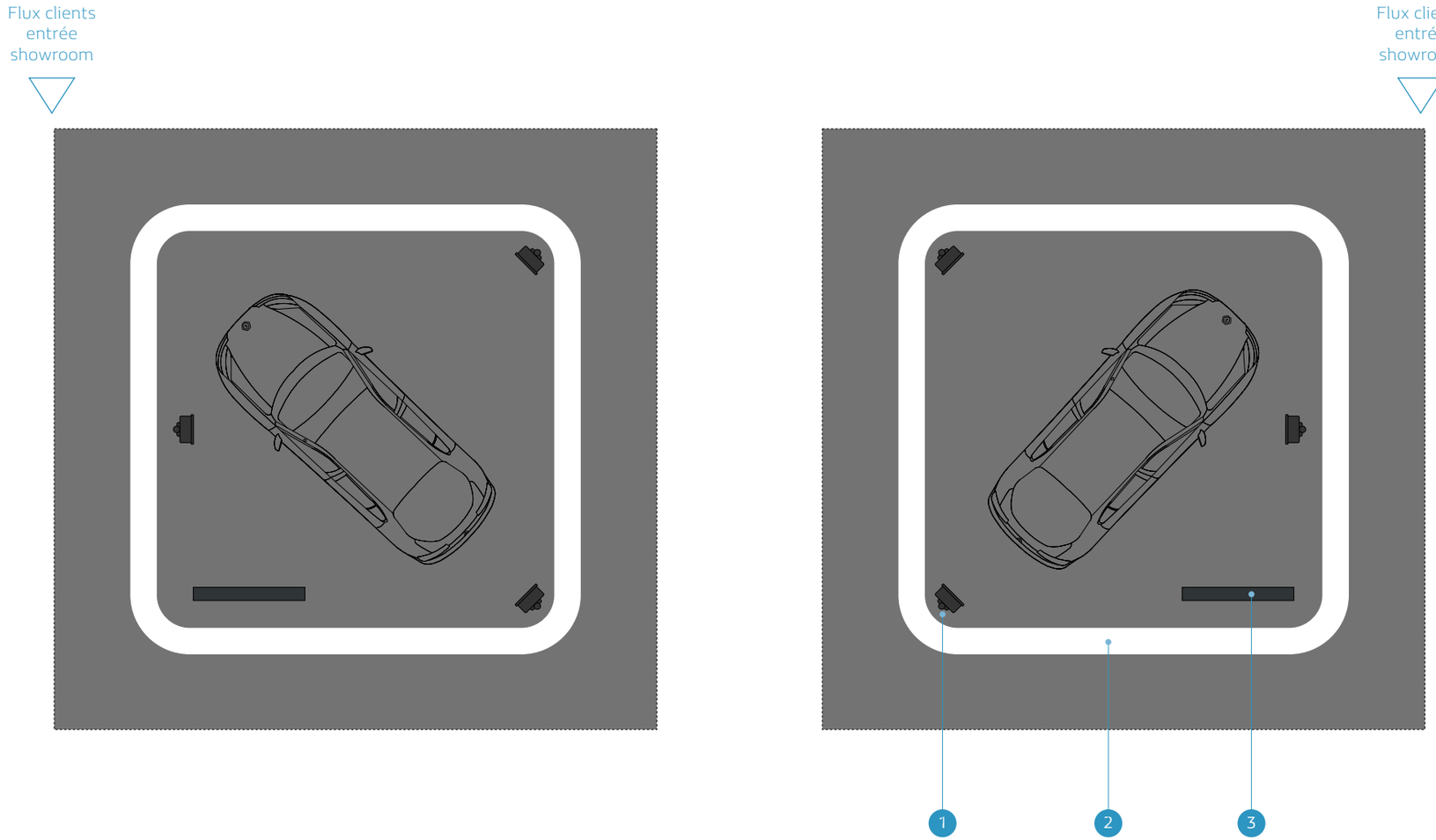


© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Tracés de la zone Actu

## Principes

- Le panneau publicitaire, recto-verso, est implanté côté showroom visible depuis la route.
- La mise en lumière de la zone Actu a une intensité lumineuse supérieure à celle des autres zones.

## Légende

1. Projecteur sur mat
2. Marquage au sol blanc RAL 9003 epoxy
3. Panneau publicitaire

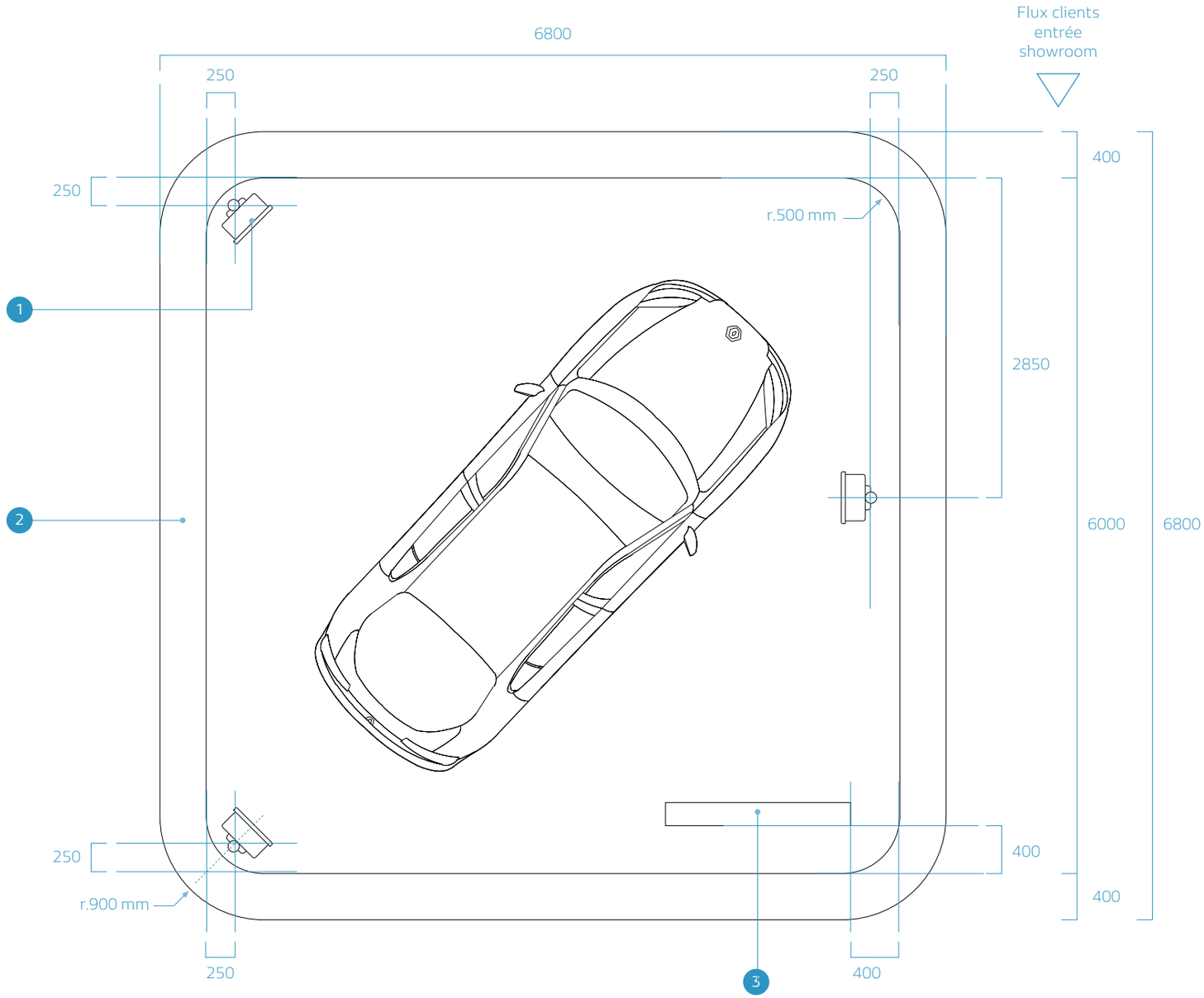


© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Contraste des marquages de la zone Actu

## Principe

Le marquage de la zone Actu se fait généralement sur un enrobé.

Lorsque le contraste entre la couleur de l'enrobé et le marquage sera trop faible (< à 40 % environ), il sera nécessaire de peindre l'intérieur de la zone avec une peinture epoxy gris anthracite RAL 7016.

## Légende

1. Contraste suffisant entre l'enrobé et le marquage
2. Contraste insuffisant entre l'enrobé et le marquage, l'intérieur de la zone est peint en gris anthracite RAL 7016 epoxy

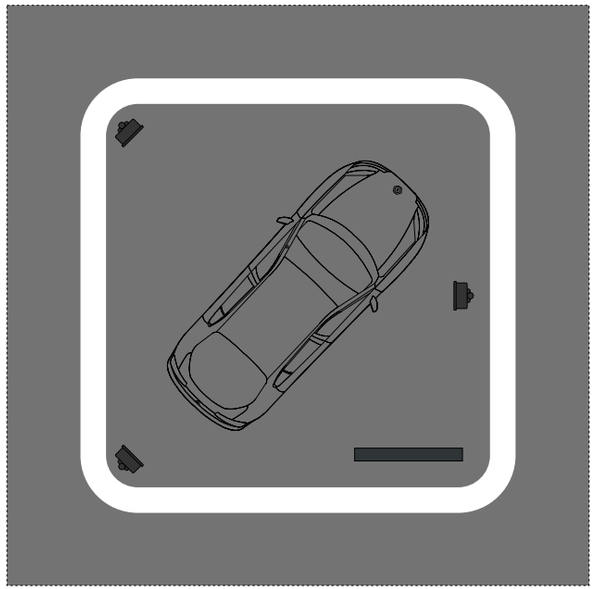

1

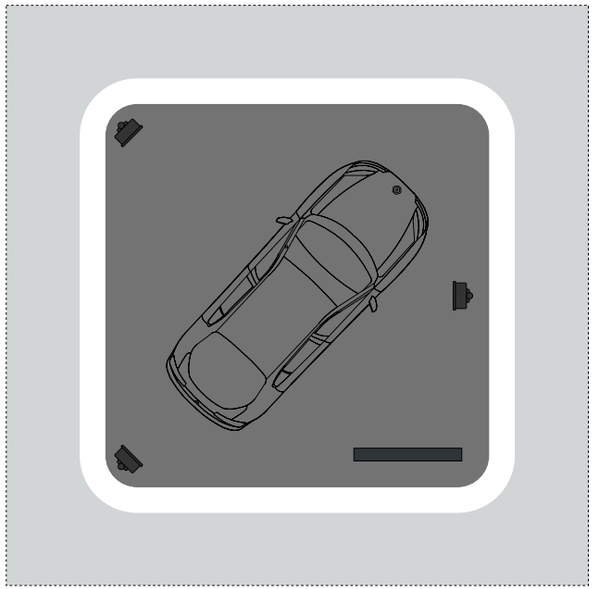

2

© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Eclairage de la zone Actu

## Principe

La zone Actu est éclairée par 3 projecteurs LED montés sur des mâts de 3 m de hauteur et orientés vers le véhicule exposé.

## Caractéristiques

Largeur de faisceau : > 50 °

Température de couleur : 4000 K

Indice de rendu des couleurs : Ra > 80

Flux lumineux du module : > 5500 lm

Flux lumineux du luminaire : > 4000 lm

Rendement lum. du luminaire : >70 lm / W

Indice de protection : > IP 65

Consommation : 50 w par projecteur

Finition : Gris foncé anthracite RAL 7021

Garantie de l'ensemble des pièces de 5 ans

Diminution du flux de 50% au bout de 50.000 h de fonctionnement.

Durée de vie minimale garantie : 50.000 heures.

Alimentation : 220 volts

Exemple : BEGA ref. 77652

Exemple : YAKI LARVIK 60°

Les éléments présentés ci-contre sont cités à titre indicatif. Des variantes pourront être proposées et soumis à l'approbation de Brand Stores.

Exemple : mât conique
BEGA ref. 70911

Exemple : mât acier
d.100 mm

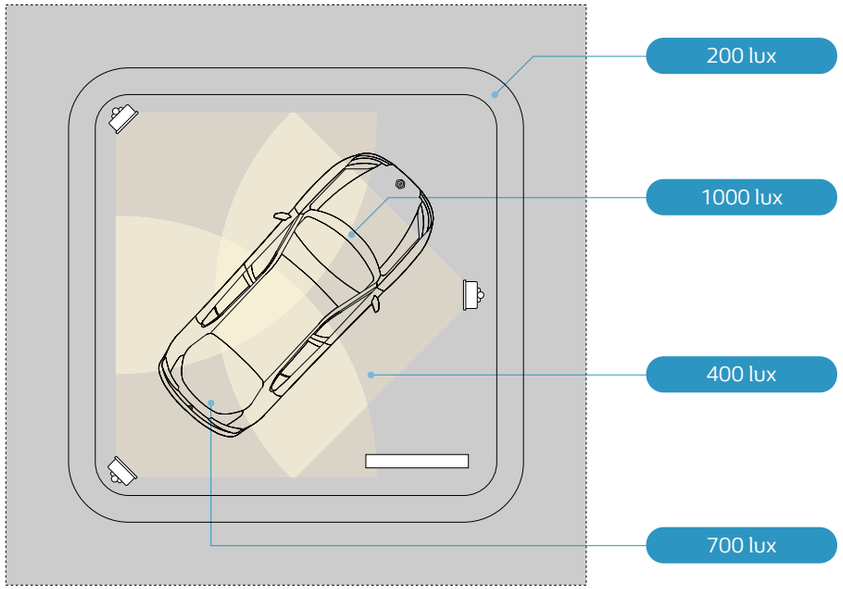


Niveaux d'illuminance

© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Le panneau publicitaire

**Principe**

Le panneau publicitaire vise à attirer et à renouveller l'attention des clients sur chaque nouveau véhicule exposé.

Le format préconisé est de 2 $m^2$, en affichage traditionnel lumineux ou numérique.

NOTA. La fourniture de ce support doit être intégrée dans une prestation complète assurée par un opérateur, associant matériel, maintenance et régie publicitaire.

Des variantes peuvent être proposées par des opérateurs et soumis pour approbation à Brand Stores.

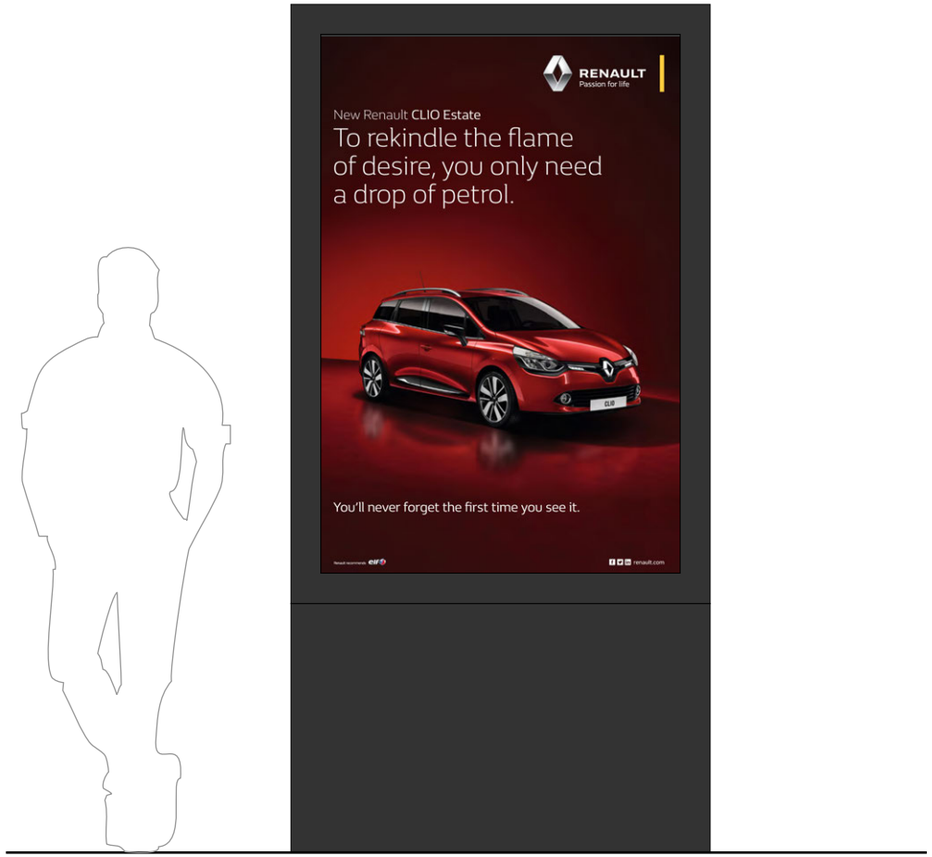


© Renault Brand Stores - Juillet 2016

# Tracés des passages piétons

## Descriptif

Les articles R.111-19 à R.111-19-3 et R.111-19-6 du code de la construction et de l'habitation imposent de matérialiser les zones de cheminement des piétons sur parkings.

Les cheminement des piétons est matérialisé par des bandes de couleur blanc RAL 9003 mat epoxy.

Ces bandes d'un format de 500 x 1400 mm sont espacés de 500 mm.

Un carré de 1400 x 1400 mm permet de gérer le changement de direction à 90°.

Les marquages sont réalisés en peinture epoxy pour une durabilité optimale.

NOTA . Ce document présente un caractère informatif et ne prétend pas être exhaustif par rapport à la réglementation en vigueur.

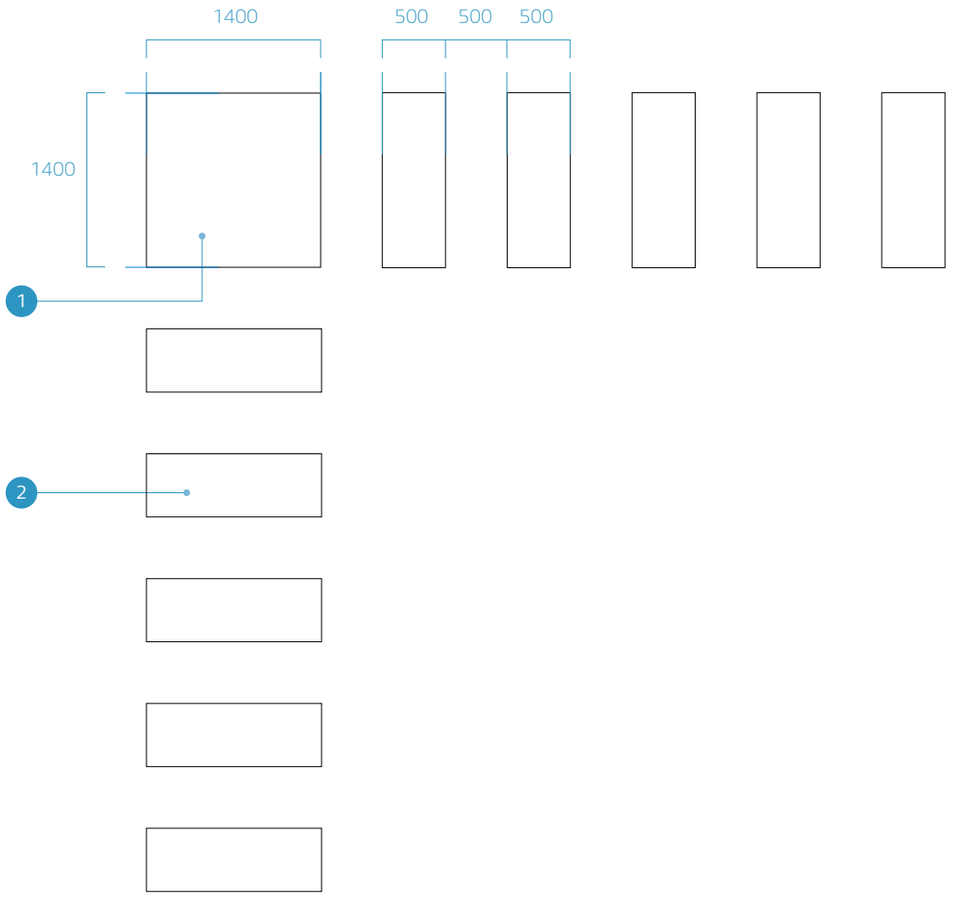


## Légende

1. Carré de changement de direction
2. Bande de jalonnement de 500 x 1400 mm

© Renault Brand Stores - Juillet 2016